

Point sur la déclaration des dommages au titre des calamités sécheresse 2003.

Situation au 14 mai 2004

1- SITUATION DE LA PROCEDURE

4256 dossiers ont été déposés par les agriculteurs sinistrés de notre département dont
- 3905 dossiers instruits et saisis sur le logiciel c calam »- 3378 dossiers éligibles
- 567 rejetés (absence assurance, dommages insuffisants)

II.- PAIEMENTS DES DOSSIERS D'INDEMNISATION DES PERTES FOURRAGERES ET CULTURES DE VENTE.

Le Ministère de l'Agriculture de la Pêche de l'Alimentation et des Affaires Rurales a délégué une enveloppe de 4 410 000.00 €

III.- ETAT DES BESOINS CONCERNANT LES PERTES SUR LES CULTURES

Le montant total des pertes de récolte calculé sur la base des 3378 dossiers éligibles s'élève à 18 689 640,91 euros. Le montant des indemnités correspondantes s'élève à 5 399 319,39 euros. Les productions fourragères et la culture de maïs représentent la majorité des pertes constatées.

Compte tenu des acomptes versés, une demande de crédits supplémentaires a été demandée à la Commission Nationale pour un montant de 989 319.39 euros



ETAT DE REMPLISSAGE DES BARRAGES

Barrages remplis pour la plupart pour ce qui concerne les Hautes Pyrénées :

- Puydarrieux sur le système Neste : 100%
- Barrages sur le bassin versant du Bouès (Antin et Serre-Rustaing) : 100% chaque
- Arrêt-Darré (sur le bassin versant de l'Arros) : 100%
- Louet (affluent de l'Adour) : 100%

- Pour le Lac Bleu, apport de 2 192 000 m³ depuis Septembre, soit un remplissage actuel de 75% au total (actuel à 8,757 Mm³ sur 11,700 Mm³ au total). Il reste 3Mm³ à remplir, on peut pronostiquer un remplissage élevé en juin après la fonte des neiges, compte tenu de l'épaisseur du manteau neigeux, supérieur à la normale au dessus de 2000 m d'altitude (« enneigement excellent en altitude »).

En résumé, les réserves sont pleines ou en bonne voie pour le Lac Bleu.

Le principal souci provient des conséquences des conditions climatiques des dernières semaines qui conduisent à un retard par rapport à une année moyenne sur les cultures et sur les semis de maïs. Il aura pour conséquences de retarder la date de maturation et de prolonger sur le mois de septembre les besoins en eau à une période où les débits naturels sont faibles en général.